

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

17 juin 2014

Le dix-sept juin deux mil quatorze à 20 heures 45, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 13 juin 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

### *Présents :*

M BOULAIS Mme COQUELIN-DROUILLON M COIFFIER  
Mmes AUBIN BARRE M BIARD M DESBUQUOIS  
Mme HOULLEMARE Mme JOURDAN M NARCY Mme PANNIER

*Absents excusés : Mme COURTADE avec pouvoir à M PESQUET  
M HUE*

**M COIFFIER élu secrétaire de séance**

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour trois nouvelles demandes de délibérations sont arrivées en mairie et il s'avère nécessaire de les joindre à l'ordre du jour du 17 juin 2014.

Monsieur le maire énonce les trois dossiers :

Commission communale des Impôts : proposition de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

SDE : Travaux d'éclairage Salle de l'Europe – Garderie

SDE : Prises Guirlandes

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent d'ajouter ces trois nouvelles délibérations à l'ordre du jour.

Monsieur Pesquet donne la parole à Messieurs Schroder, Président du Directoire de Logiseine et Cieux, Directeur des investissements chez Logiseine ainsi que Monsieur Pascal Rouzier Directeur des Prêts de la Caisse des Dépôts et de Consignation afin d'apporter des éclaircissements sur le fonds de Garantie en faveur de Logiseine.

Monsieur Schroder commence par présenter la société Logiseine et indique qu'elle est implantée sur la CREA. Cela représente 7400 logements individuels et collectifs.

Afin de pouvoir mener un bien l'opération, la société doit emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC) et demander un fonds de garantie d'emprunt auprès de la commune.

L'opération concerne 4 logements sur Quévreville la Poterie. Monsieur Schroder rappelle que la commune dispose d'un droit de regard sur 20 % des logements soit 1 au total. La Préfecture dispose d'un logement également et les 50 % restant réparti entre le 1 % logement et Logiseine.

Logiseine emprunte entre 75 à 80 % auprès de la CDC. Une subvention est versée par le 1 % logement s'il est intéressé et Logiseine finance sur ses fonds propres pour les sommes manquantes.

A titre d'information, Monsieur Schroder indique que les 4 logements sur le lotissement Morisse sont des habitations type 4, c'est-à-dire qu'elles sont à destination de familles de 3 à 4 personnes.

Pour bénéficier de ses logements, les occupants doivent répondre à des conditions de ressources et de plafond.

Madame Sophie Barre demande si Logiseine gère l'ensemble des dossiers, c'est – à – dire les l'emprunt et les dossiers d'attribution des logements.

Monsieur Schroder répond par l'affirmative. Il ajoute que l'emprunt est signé sur 50 années quelque-soit l'opération et qu'après une période de 10 ans, il peut y avoir sur proposition de Logiseine et avec la décision de la commune, une proposition de vente. Avant les 10 ans, l'habitation doit avoir le statut HLM. L'entretien de l'habitation est à la charge de Logiseine.

Monsieur Pascal Rouzier, Directeur Régional des prêts de la Caisse des Dépôts et de Consignations. Monsieur Rouzier explique la CDC se scinde en deux parties. D'une part le bilan et d'autre part le fonds d'épargne. C'est ce deuxième point qui nous intéresse pour le financement des logements car c'est un élément fondamental.

Il faut savoir que chaque euro prêté par la CDC doit bénéficier d'une garantie fixée par le cadre de gestion du fonds d'épargne signé entre l'Etat et la CDC.

La garantie des collectivités territoriales est partie intégrante du dispositif de financement de logement social. Cette garantie s'inscrit dans un circuit fermé.

Madame Sophie Barre demande quels sont les risques pour la commune.

Monsieur Rouzier explique que la garantie d'emprunt est sécurisée car la Caisse des Dépôts et de Consignations a pour but de sécuriser la pérennité du fonds d'épargnes De ce fait , la demande de prêt est toujours étudiée et doit répondre à 3 critères : La qualité de l'opération, la qualité de l'emprunteur et la qualité de la garantie.

A noter qu'en période de crise, seules la Suède et la France ont continué à faire du logement social.

Monsieur Rouzier indique que le Ratio Galant permet à une collectivité d'apporter sa garantie contrairement à une entreprise qui est limitée à des ratios de solvabilités.

Concernant le fonds de garantie, la loi limite le nombre mais la collectivité peut garantir à 100 % et n'empêche pas la commune d'emprunter.

Ce fonds de garantie ouvre droit de regard sur les dossiers d'attribution de logement.

A noter, que la délibération finale interviendra lors de la signature du contrat de prêt. Ce jour, c'est une délibération de principe.

Monsieur Schroder indique que chaque année, les comptes de la société sont envoyés aux communes qui ont délibéré en faveur d'un fond de garantie d'emprunts.

Monsieur Desbuquois demande le montant du prêt de l'opération. Monsieur Schroder indique que l'ensemble des prêts s'élèvent à 502 000 € (terrain, construction...) Monsieur Desbuquois demande quelles sont les conséquences pour Logiseine si la commune délibère sur un pourcentage autre que 100 % du Fonds de Garantie d'emprunts. Monsieur Rouzier et Monsieur Schroder répondent que l'avancée du dossier sera moins rapide.

Monsieur Schroder indique que la société Logiseine se situe sur 32 communes de la CREA.

Monsieur Cieux intervient pour donner des montants de loyer en fonction des revenus.

Pour un logement PLAI (logement pour des revenus faibles) : 391 € Hors Charges

Pour un logement standard (logement pour des revenus standards) : 431 € Hors Charges

Pour un logement PLS (logement pour des revenus supérieurs) : 638 € Hors Charges.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer sur le principe du fonds de garantie d'emprunt en faveur de Logiseine à hauteur de 100 %**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de la commission intercommunale des impôts directs. Le conseil Communautaire devra, sur proposition des communes membres, dresser la liste composée des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires, de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants

Monsieur Pesquet donne lecture de la liste des commissaires titulaires et suppléants proposée.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants intercommunale des impôts directs**

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du code général des Impôts ainsi qu'au renouvellement des conseils municipaux, une nouvelle commission communale doit être instituée. Une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants doit être proposée.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des commissaires titulaires et suppléants proposée

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la liste des 12 commissaires titulaires et des 12 commissaires suppléants de la commission des impôts**

Un courrier de la Préfecture nous demande de bien vouloir préciser les suppléants et les titulaires de la commission

Monsieur le Maire rappelle les élus proposés précédemment : Messieurs BOULAIS COIFFIER BIARD HUE DESBUQUOIS Madame PANNIER

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité la composition de la commission d'appel d'offre et d'ouvertures des plis :**

**Messieurs BOULAIS BIARD HUE titulaires**

**Messieurs COIFFIER DESBUQUOIS et Mme PANNIER suppléants**

Monsieur le Maire indique que le clic du Canton de Boos demande un élu référent pour la commune de Quévreville la Poterie

Monsieur Pesquet propose Madame Pannier, délégué au CCAS.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Pannier référent de la commune auprès du clic du Canton de Boos.**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune auprès de la Mission Locale.

Monsieur Pesquet propose Madame Coquelin-Drouillon, Adjointe.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Coquelin-Drouillon représentante de la commune auprès de la Mission Locale.**

La CREA propose aux communes volontaires de se regrouper afin de procéder à des diagnostics de qualité d'air dans les bâtiments communaux soumis à réglementation.

Afin de réaliser des économies, il apparaît opportun de s'associer pour l'achat de ces prestations et de constituer entre les communes intéressées et la CREA un groupement de commandes.

Chaque conseil municipal est interrogé afin d'autoriser le maire à adhérer au groupement de commandes qui sera constitué afin de procéder à des diagnostics de la qualité de l'air dans les bâtiments publics.

Monsieur Pesquet ajoute que la réglementation oblige les communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, à prévoir le diagnostic de la qualité de l'air pour les bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans. Le constat a une durée de vie de 7 ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le diagnostic devra être fait pour les bâtiments accueillant des enfants de plus de 6 ans.

Monsieur Pesquet indique qu'il serait souhaitable de procéder au diagnostic de la qualité de l'air pour l'ensemble des propositions, c'est-à-dire que l'adhésion de la commune comprendra également une demande pour le diagnostic de la qualité de l'air des plus de 6 ans.

Monsieur Narcy demande si ce diagnostic a lieu dans tous les bâtiments ? Monsieur Pesquet répond qu'actuellement, cela ne concerne que le groupe scolaire.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes qualité de l'Air auprès de la CREA**

Monsieur Pesquet indique qu'il a rencontré, avec Monsieur Boulais, Monsieur Faure, lundi 16.06, afin de faire un point sur tous les dossiers en cours, suite à un litige concernant certains montants communiqués.

L'avant-projet proposé pour l'éclairage de la Grande Rue à charge de la commune s'élève à 17 321.29 € HT ainsi que la TVA récupérable N+2 d'un montant de 8 660.64 € pour un total de 25 981.83 € TTC:

Monsieur le Maire ajoute que les fourreaux sont installés depuis plusieurs années. Ils avaient été prévus lors de la réfection des trottoirs Grande Rue.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage de la Grande Rue pour un montant restant à charge de la commune de 17 321.29 € HT ainsi que la TVA récupérable N+2 d'un montant de 8 660.64 € pour un total de 25 981.83 € TTC**

Lors du rendez-vous, Monsieur Faure nous a indiqué que la dernière délibération prise pour l'éclairage de la Vallée Galantine n'avait pas été pris en compte par le SDE et qu'un ajustement devait être fait et à nouveau délibéré par le conseil municipal.

L'avant-projet proposé à charge de la commune s'élève à 9 460.36 € HT ainsi que la TVA récupérable N+ 2 d'un montant de 4 236.74 € pour un montant total de 13 967.10 € TTC

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage de la Vallée Galantine pour un montant restant à charge de la commune de 9 460.36 € HT ainsi que la TVA récupérable N+ 2 d'un montant de 4 236.74 € pour un montant total de 13 967.10 € TTC**

Une nouvelle délibération doit être prise pour ajuster la facture des travaux d'éclairage de la Salle de l'Europe-Garderie. Le syndicat d'électricité de Boos nous avait communiqué des avant-projets dont les sommes annoncées n'étaient pas arrêtées. Le montant de la facture à charge de la commune est de 3787.61€ c'est-à-dire 2525.07 € HT ainsi qu'une TVA récupérable N + 2 d'un montant de 1262.54 €.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'éclairage de la Salle de l'Europe -Garderie pour un montant restant à charge de la commune de 1 262.54 € HT ainsi que la TVA récupérable N+ 2 d'un montant de 2 525.07 € pour un montant total de 3 787.61 € TTC**

Des prises Guirlandes (30 mili-ampères) ont été posées en 2013. Lors du rendez-vous avec Monsieur Faure du SDE, il nous a indiqué que la facture devrait bientôt arriver en mairie.

Le montant à charge de la commune est de 585.54 € c'est-à-dire 392.98 € HT ainsi qu'une TVA récupérable N + 2 d'un montant de 192.56 €.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la pose de Prises Guirlandes pour un montant restant à charge de la commune de 392.98 € HT ainsi que la TVA récupérable N+ 2 d'un montant de 192.56 € pour un montant total de 585.54 € TTC**

Un courrier du Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE 76) indique que la commune peut bénéficier d'une recette provenant de la mise en place pluriannuelle de la redevance d'occupation du domaine public gaz. Le montant est de 399 € pour l'année 2014.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en place la redevance pluriannuelle d'occupation du domaine public gaz pour un montant de 399 € pour l'année 2014.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Boulais qui explique qu'il s'avère nécessaire de mettre aux normes l'électricité du Groupe Scolaire. Après avoir pris contact avec plusieurs entreprises, le devis retenu s'élève à 13 680 € HT. Ces travaux peuvent l'objet de subvention auprès de la Préfecture et de la CREA.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la Préfecture pour la mise aux normes de l'électricité du Groupe scolaire pour un montant de 13 680 € HT**

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention près la CREA pour la mise aux normes de l'électricité du Groupe scolaire pour un montant de 13 680 € HT.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il s'avère nécessaire d'inscrire 2 employés communaux aux Brevet d'aptitude aux Fonctions d'animateur en accueil collectif des mineurs. Le stage a lieu du 7.07.2014 au 15.07.2014 près de Routot. Le montant est de 545 € par personnes.

Madame Coquelin-Drouillon ajoute que cette formation s'intègre bien dans leur cursus professionnel.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueil collectif des mineurs à hauteur de 545 € par personnes.**

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015, il est nécessaire de réfléchir à l'organisation pour la rentrée scolaire 2014/2015. La réflexion menée afin de faciliter l'organisation est d'augmenter le temps de travail d'un agent - Camille BOULAIS. Monsieur le Maire rappelle que c'est un agent en contrat « Emploi Avenir ».

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les heures du contrat « Emploi d'avenir » en fonction au Groupe scolaire de 24 h à 35 h dès la rentrée scolaire le 2 septembre 2014.**

Pour le sujet suivant, à 22h05, Monsieur le Maire demande au public ainsi qu'à la secrétaire de bien vouloir sortir. Dans le cadre de l'indemnité d'exercice des missions de Préfectures applicable à la fonction publique territoriale, le conseil municipal propose de voter une prime exceptionnelle pour certains agents, afin de récompenser le travail effectué.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une indemnité d'exercice des missions de Préfectures applicable à la fonction publique territoriale, à certains agents afin de récompenser le travail effectué de certains agents.**

<b>1 Adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>coefficient 0.2</b>
<b>2 Adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>coefficient 0.2</b>

Après un huis clos de 5 minutes, le conseil municipal se poursuit.

Monsieur Pesquet explique que chaque année, la commune loue des illuminations de Noël auprès d'une entreprise. Le dernier contrat était de 3 ans. Celui proposé est également de trois ans.

Monsieur Pesquet ajoute que le prochain règlement pour les illuminations de Noël interviendra sur le budget primitif de l'année 2015.

Madame Jourdan pense qu'il serait bien que le sapin dans la cour de l'école soit à nouveau illuminé lors des fêtes de Noël. En effet, sans les décorations, l'entrée dans Quévreville était triste.

Monsieur Pesquet propose d'acheter des guirlandes pour l'école et la mairie.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat triennal pour les illuminations de Noël.**

Monsieur Pesquet informe que le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être voté.  
Monsieur le Maire donne lecture du règlement.

**\* Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote le règlement intérieur du Conseil Municipal**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick Coiffier souhaiterait que dès la rentrée, un cahier de prêt pour les bancs, chaises et les plateaux soit tenu et que les habitants se déplacent pour venir chercher le matériel. En effet, Monsieur Coiffier pense que les employés du service technique n'ont pas à transporter le matériel loué.

Le conseil municipal est totalement d'accord avec cette proposition.

Monsieur Coiffier souhaiterait la tenue d'un registre de main courante pour toutes les doléances des habitants car il estime que les personnes qui se plaignent, doivent se responsabiliser et assumer leur propos.

L'assemblée propose un registre des doléances plutôt qu'un registre de main courante.

Madame Coquelin-Drouillon propose de se renseigner auprès du service juridique de la CREA afin de vérifier qu'il n'y a pas de contre-indication concernant cette proposition.

Monsieur Pesquet demande si cette démarche est légale.

Monsieur Olivier Biard indique qu'un registre de doléances mis à disposition du public pourrait tenter les habitants. En effet, il pense que la personne venue inscrire une doléance sera tentée de regarder ce qui aura été inscrit sur les pages précédentes. L'assemblée approuve cette remarque.

Monsieur Pesquet demande que les renseignements soient pris avant toutes choses.

Monsieur Patrick Coiffier indique qu'une recrudescence des camions sur la RD 13-Grande Rue a lieu. Il indique que la circulation est soutenue dès 6h du matin et qu'en 15 minutes, 75 véhicules empruntent cette voie.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un home-jacking qui a eu lieu dans la nuit du 16 au 17 juin 2014, il a rencontré les gendarmes. Il a été évoqué entre autre que des contr^les routiers vont être mis en place avec une voiture embarquée.

Le débat revient sur le cambriolage. Madame Coquelin-Drouillon indique qu'un ami faisant parti de la BAC a tourné sur Quévreville la Poterie. Monsieur Pesquet indique que plusieurs maisons ont été visitées. Madame Pannier indique qu'elle a aperçu 4 personnes à l'abri bus. Ils lui ont paru bizarres. Monsieur Coiffier confirme avoir vu les mêmes personnes remontant de la Neuville Chant d'Oisel. Monsieur Coiffier indique qu'il est allé dans la forêt afin de vérifier si le véhicule volé n'avait pas été brûlé.

Monsieur Christophe Narcy tient à féliciter et remercier la commission des affaires scolaires pour le travail effectué concernant les rythmes scolaires et pense que les décisions prises par la commission ne pouvaient pas être mieux pour l'intérêt de l'enfant.

Madame Agnès Coquelin-Drouillon rappelle qu'une réunion publique aura lieu le 19 juin 2014 afin de présenter le projet aux familles.

Madame Agnès Coquelin-Drouillon informe le conseil municipal que le P'ti Quévrevillais, bulletin communal, a très bien été accueilli par les habitants. Elle ajoute que les nouveaux horaires de la mairie ont également bien été accueillis.

**La séance est levée à 22 h 35.**